



Compte rendu de la séance plénière du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail de Côte d'Or

-Le 06 juillet 2017-

Contrairement à d'habitude, cette séance plénière était particulièrement orientée vers les préoccupations Douane; d'ordinaire l'ordre du jour traite à la fois de sujets Insee, DRFiP, Commissariat au ventes et Douane pour toute la Côte d'Or.

Cette fois-ci, l'ordre du jour concernait le résultat de la médiation de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) au sujet du regroupement de l'antenne de viticulture de Chalon avec le bureau de Douane de Chalon, le vote par vos représentants syndicaux du Plan annuel de Prévention de la D.R, ainsi que le vote du Plan de Prévention de la D.I. Ces plans résultant de l'étude des Documents Uniques par l'équipe de prévention de la direction (assistant et conseiller de prévention).

Pour mémoire, le 27 septembre 2016, vos représentants siégeant au comité ont demandé officiellement une médiation de l'ISST au sujet de la fusion à Chalon de l'antenne viti avec le bureau, en raison d'un "désaccord sérieux et persistant" avec notre direction. En effet, nous ne pouvions pas être d'accord avec un projet qui en apparence répondrait en partie à la demande des agents de l'antenne viti (avoir un encadrement de proximité en la personne du chef du bureau), mais qui au final ne pérenniserait pas leur emploi au delà de 2020.

Il se trouve qu'au CTR, Comité technique de réseau (niveau DG), deux mois avant cette séance de septembre, soit le 11 juillet 2016, nous avons appris que le bureau de Douane de Chalon allait être fermé en 2020!

D'un côté, on nous dit que la viti va fusionner avec le bureau, mais de l'autre on nous dit que le bureau ferme dans peu de temps! (au dédouanement uniquement? Lors du CTR, ce n'était pas clair).

Nous avons donc demandé à ce que l'ISST apporte son éclairage sur la question, afin que nous puissions prendre une décision dans l'intérêt des collègues. Ce dernier nous a fait part du résultat de sa médiation. Ce fut mi-figue, mi-raisin!

L'ISST s'est effectivement contenté de nous rappeler l'historique de tout ça (que nous connaissons déjà!) et de mentionner que d'après les textes, dans ce genre de désaccord, il n'est qu'un "tiers facilitateur" donc pas un médiateur... Nous voilà bien avancés.

Ce à quoi Mme la Directrice régionale a ajouté qu'elle ne comprenait pas la demande des organisations syndicales, puisque c'est la demande des agents d'avoir un chef sur place et que c'est pour ça qu'avec la fusion, le chef du bureau deviendrait le chef d'un "centre viti/C.I".

Et Mme la Directrice de continuer en disant que c'est une chance pour la Bourgogne de pouvoir s'appuyer sur l'activité Viticulture, ça permet de conserver de l'emploi.

Sauf que Madame, vous oubliez que des pans entiers de l'activité des services viticulture sont en train d'être confiés aux syndicats professionnels viticoles, là en ce moment et depuis plus de deux ans déjà; et cela s'accélère à cause notamment de la dématérialisation.....

Comment pouvez-vous affirmer que cette activité est pérenne?

La question des effectifs a bien sûr été posée dans la foulée par vos représentants, car nous avons déjà tous pu constater que la plupart du temps, quand il y a fusion, il y a aussi diminution du nombre d'agents.

La réponse fut celle-là : "pour l'instant, c'est à iso-effectifs (sic)". Au-delà du terme un peu barbare (que je comprends comme "à effectifs constants", c'est ça?), vous noterez l'idée la plus importante : pour l'instant. Va comprendre.

Le président du comité et Directeur interrégional a finalement admis que dans cette histoire, il n'a pas été répondu de manière satisfaisante aux questionnements des agents, et donc de leurs représentants dans cette instance.

Il a ensuite été soulevé le problème de l'accompagnement social des agents de Chalon et le fait qu'ils n'aient pas reçu d'information écrite à ce sujet. Mme la Directrice régionale a précisé qu'il n'y en aurait pas, les effectifs n'étant pas touchés, chacun restant "sur son siège" (re-sic).

Après toutes ces explications, vint le temps de décider de la suite, car après ce genre de médiation, deux possibilités s'offrent à nous : soit le doute est levé car la médiation a répondu aux interrogations des représentants du personnel, soit le doute n'est pas levé et une intervention de l'Inspection du Travail est demandée.

En conclusion et après une suspension de séance, nous avons décidé de nous laisser le temps de la réflexion. Nous avons pris connaissance du compte rendu de l'ISST et des précisions apportées par le président du CHSCT, et nous donnerons le résultat de nos réflexions en septembre, en concertation avec le personnel.

Pour les deux autres points mis à l'ordre du jour, à savoir le vote des Plans de prévention de la D.R et de la D.I, sachez que l'ensemble des organisations syndicales siégeant au CHSCT de Côte d'Or ont émis un avis défavorable à chaque fois.

En effet, vos craintes quant à la pérennité de vos missions (avec toutes les manifestations physiques et/ou psychiques que vous pouvez ressentir) ne sont toujours pas prises à bras le corps par nos directions. C'est à la base qu'on attaque un feu quand on veut l'éteindre définitivement, ce n'est pas en soufflant sur les braises.

Vous trouverez ci-joint tout l'argumentaire lu en séance motivant notre vote unanimement défavorable.

